



Le Conseil National
de l'Insertion
par l'Activité Economique



Opus3

ETUDE D'IMPACT DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE EN AQUITAINE EN 2004

SYNTHÈSE

L'intégralité de l'étude ainsi que cette synthèse sont téléchargeables
sur le site Internet du CNIAE www.cniae.gouv.fr
sur le site de l'Avise www.avise.org
sur le site de l'AREPA www.arepa-aquitaine.asso.fr
sur le site du GARIE www.iae-aquitaine.org

septembre 2007

L'étude d'impact de l'IAE réalisée en Aquitaine, à l'initiative du Groupement Aquitain des Réseaux de l'insertion par l'activité économique (GARIE) et soutenue par la DGEFP, la DGAS, le FSE et l'Avise, fait suite à celle organisée dans la région des Pays de la Loire en 2003 :

- elle mesure l'impact de l'Insertion par l'Activité Economique sur les publics, les territoires, les politiques publiques au niveau de la région aquitaine ;
- elle vise à mettre en synergie l'ensemble des acteurs volontaires sur le champ de l'Insertion par l'Activité Economique et permet ainsi une mise en perspective globale.
- elle mesure l'impact de l'IAE par le recueil de la parole des salariés en insertion. Cette démarche qualitative est la première du genre.

Que le Président du GARIE ainsi que tous les participants à cette étude d'impact soient ici remerciés des efforts accomplis.

Cette étude sera suivie de deux autres études action en PACA et en Franche-Comté, à l'initiative de territoires ayant la préoccupation de mieux construire leur politique locale d'insertion, en lien avec le travail engagé par la DGEFP relatif à la redynamisation des CDIAE.

Ces travaux donnent alors un argumentaire aux acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique dans la région :

- pour convaincre davantage de la nécessité de consolider et de développer l'Insertion par l'Activité Economique, l'une des toutes premières initiatives de solidarité active pour ;
- améliorer au plan national et territorial le dispositif statistique et l'observation régulière des évolutions et résultats de l'Insertion par l'Activité Economique.
- coordonner au plan local les efforts de tous en faveur de la lutte pour l'insertion et la cohésion sociale et territoriale, en lien avec les Conseils Départementaux de l'Insertion par l'Activité Economique et les Conseils départementaux d'insertion ;
- progresser dans la connaissance de l'évaluation de l'Insertion par l'Activité Economique à partir des outils et méthodes expérimentés, y compris de l'évaluation observée par les salariés en insertion.

L'ensemble de ces études action tant au niveau départemental que régional doit permettre de mieux décrire l'insertion par l'activité économique, révéler ses forces mais aussi ses faiblesses locales dans un contexte institutionnel nécessairement appelé à se transformer. Composante de la politique de l'emploi de l'Etat, de la politique d'insertion du département, de la politique du développement économique de la région, l'IAE doit, à minima, s'appuyer sur ces trois acteurs pour se développer.

Les études d'impact régionales doivent alors permettre un diagnostic partagé pour s'engager sur des démarches de contractualisation.

Claude Alphanéry
Président du Conseil National de l'Insertion
par l'Activité Economique

Cette étude action sur l'insertion par l'activité économique en Aquitaine a permis de souligner et confirmer :

- l'importance de ce secteur sur le plan économique ;
- son rôle d'interface avec l'entreprise (42% des sorties des personnes en insertion sont positives) ;
- son rôle de lien social, de lutte contre les inégalités et les exclusions ;
- son action avec les partenaires institutionnels ;
- son ancrage territorial au sein des pays.

Elle a également pointé :

- des différences de traitement de l'offre d'insertion entre les zones rurales et urbaines, avec un manque de porteurs de projet,
- les handicaps cumulés des personnes en insertion.

Ces résultats ont conforté l'engagement des administrateurs et responsables des 200 SIAE d'Aquitaine qui, dans leur action quotidienne, défendent les valeurs humanistes et solidaires de l'insertion par l'activité économique.

Des préconisations multiples ont émergé de cette étude action.

Nous retiendrons l'idée d'un pilotage départemental et régional de la politique de l'IAE en Aquitaine et la mise en œuvre d'un tableau de bord avec des indicateurs économiques et sociaux pour suivre l'évolution du secteur.

Son développement ne pourra se concrétiser que par l'innovation (en réponse à un besoin local) avec un financement adéquat. L'innovation pour, et autour des salariés en insertion, pour pallier à leurs problèmes récurrents, sera nécessaire.

Enfin, l'étude action a été le révélateur d'un manque de communication sur le projet global du GARIE et les actions transversales inter réseaux. D'où le besoin d'une étude sur une organisation nouvelle, une identification et une stratégie à moyen terme du projet de l'inter réseau aquitain permettant aux adhérents et partenaires d'y trouver une meilleure lisibilité dans son efficacité et sa plus value au service de l'IAE.

Gérard BAQUERA,
Président du Groupement Aquitain
des Réseaux de l'Insertion par l'activité
Economique ⁽¹⁾

1) Le GARIE, association créée en 2003 a pour objectif, via le regroupement de réseaux régionaux (AAI, chantier Ecole Aquitaine, CNLRQ, UREI Aquitaine) la mise en place d'actions communes pour la professionnalisation et la promotion des structures d'insertion par l'activité économique.

I- Origine et objectifs de l'étude.....	5
II- Une offre d'insertion riche mais inégalement répartie	9
III- Des organisations internes et externes au service de l'accueil, de l'accompagnement et de l'insertion des personnes les plus fragiles	16
IV- Des entreprises inscrites dans l'économie et porteuses de développement local	24
V- Des pistes de travail pour conforter et développer l'insertion par l'activité éco- nomique	28

I- ORIGINE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

► Un appel d'offres national

Suite à une demande du CNIAE, l'AVISE avait en 2003 et 2004 assuré la maîtrise d'œuvre d'une étude-action dans la région Pays-de-la-Loire dont l'objectif était de jeter les bases d'une démarche nationale de connaissance des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et de mesure de leur impact et de leur contribution aux politiques publiques.

Cette étude-action a permis de produire des éléments nouveaux de connaissance de l'IAE et de mesure de ses effets et de son impact.

Ce résultat a été possible par la mise en œuvre d'une démarche participative associant l'ensemble des acteurs à l'étude et dégagant des éléments de connaissance et d'analyse partagés qui ont permis une appropriation rapide des résultats et favorisé une utilisation des travaux par les partenaires. Une évaluation ex-post conduite sur la démarche et ses résultats a conclu à son intérêt et à sa reproductibilité.

Le CNIAE a donc lancé un appel à candidatures national pour identifier des territoires sur lesquels un portage local fort pouvait favoriser le déroulement et l'appropriation d'une deuxième étude.

La région Aquitaine est celle où les conditions ont semblé les meilleures pour le lancement de cette deuxième étude.

Une forte mobilisation des acteurs locaux, apparaissait en effet un gage de portage collectif et laissait espérer une mobilisation des acteurs sur le terrain, clef du succès de la démarche et de sa valeur ajoutée.

En effet, l'objet de l'étude-action menée en Aquitaine était triple :

- produire une étude d'impact de l'insertion par l'économique ;
- déboucher sur l'action et, à ce titre, aboutir à des préconisations opérationnelles de nature à permettre aux différentes parties concernées par l'IAE d'agir en vue de son renforcement et de sa pérennisation ;
- réaliser une seconde étude d'impact de l'IAE par le recueil de la parole des salariés en insertion (conduite par Fusio, téléchargeable sur le site du CNIAE).

► Une implication régionale et locale déterminante

Cette étude n'a été possible que par une large implication des acteurs locaux, et en particulier des services déconcentrés de l'Etat, de la Région Aquitaine, de l'ensemble des têtes de réseau régionales de l'IAE réunies au sein du GARIE, des SIAE elles-mêmes, des structures en charge de l'accueil et de l'orientation des publics et de leur insertion, - ANPE, PLIE, etc. -, des partenaires sociaux...

ENCADRE 1

L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Le secteur de l'insertion par l'activité économique est né, à la fin des années 1970 et au début des années 1980, d'initiatives portées par des travailleurs sociaux à la recherche de nouveaux outils pour contribuer à la réinsertion des publics en difficulté dont ils avaient la charge.

Leur dénominateur commun est l'utilisation du support « travail » comme outil de réinsertion des personnes, ces structures ayant donc à la fois un pied dans le monde de l'insertion sociale et de la solidarité et un pied dans le monde économique « classique ».

Leur objectif est d'offrir aux personnes en difficulté qu'elles salarient un parcours professionnel et un accompagnement personnalisé qui leur permettent de sortir de la spirale d'exclusion et de s'insérer, notamment par l'accès à l'emploi, en milieu « ordinaire ».

Au gré des initiatives et de l'évolution des politiques publiques, différentes formes de structures d'insertion par l'activité économique sont nées et ont évolué. La loi n°98-657 du 29 juillet 1998 de lutte contre les exclusions a fixé le cadre dans lequel interviennent aujourd'hui ces structures qui sont conventionnées par les administrations locales et sont devenues des pièces maîtresses des dispositifs de lutte contre l'exclusion et de développement solidaire.

L'insertion par l'activité économique est pilotée dans le cadre des Conseils Départementaux de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE), instances ouvertes sous l'égide du Préfet.

■ **Les Associations Intermédiaires (AI)**

Souvent point d'entrée dans un parcours d'insertion par l'activité économique, les AI accueillent des personnes, jeunes ou adultes, en grande difficulté sociale et professionnelle ou vivant une situation très précaire.

Elles ont pour objet la mise à disposition auprès d'entreprises, d'associations, de particuliers ou de collectivités locales, à titre onéreux mais à but non lucratif, de personnes sans emploi et connaissant des difficultés sociales et professionnelles : la mise en situation de travail permet de mesurer les capacités de retour à l'emploi des personnes en insertion.

En 2004 il existait en France 908 AI ayant salarié (à temps partiel) 179.767 personnes en difficulté déléguées chez des particuliers (à 55,3%) et dans des entreprises (en 2005 : 842 AI ayant employé 159.030 personnes en insertion).

Le COORACE est le principal réseau fédérant les AI.

■ **Les Entreprises d'Insertion (EI)**

Elles produisent, dans tous secteurs économiques, des biens et services en vue de leur commercialisation. Comme toute entreprise, leur activité est exercée aux conditions du marché et leurs ressources proviennent essentiellement de leurs ventes. Elles appliquent la convention collective de leur activité économique principale.

Elles embauchent, dans le cadre de contrats à durée déterminée d'une durée maximale de deux ans (renouvellement compris), des jeunes ou des adultes en grande difficulté sociale et professionnelle ou vivant une situation très précaire et qui doivent bénéficier de l'agrément préalable de l'ANPE. Ils sont encadrés par des salariés permanents en charge de fonctions techniques et de l'encadrement « social » des salariés en insertion.

Il existait en 2004 887 EI employant (à temps partiel) 10.656 personnes en difficulté (en 2005 : 821 EI ayant employé 17.712 personnes en insertion)

..../..

■ Les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)

Ce sont les structures d'insertion les plus récentes. Elles évoluent dans le cadre réglementaire du travail temporaire (NAF 745B) et doivent être préalablement déclarées à l'autorité administrative et obtenir une garantie financière.

Elles utilisent les missions d'intérim confiées par les entreprises clientes pour donner exclusivement à des personnes rencontrant de grandes difficultés d'accès à l'emploi et préalablement agréées par l'ANPE, l'occasion d'une mise en emploi, d'une expérience professionnelle valorisante ou d'une qualification.

Les salariés en insertion bénéficient d'un suivi et d'un accompagnement social et professionnel, tant au cours de leurs missions qu'entre les missions, et d'une aide à la recherche d'un emploi dans les conditions habituelles du marché du travail.

Il existait en France 246 ETTI ayant salarié (à temps partiel) 36.622 personnes en difficulté, et déléguées essentiellement dans des entreprises (en 2005 212 ETTI ont salariées 29 267 personnes).

Les adhérents du réseau national Comité National des Entreprises d'Insertion représentent 60 % de l'offre d'insertion en entreprise d'insertion et 75 % de l'offre d'insertion en ETTI.

■ Les Régies de Quartier (RQ)

Ce sont des associations loi 1901 qui regroupent en partenariat collectivités locales, logeurs sociaux et habitants pour intervenir ensemble dans la gestion d'un territoire. Elles adhèrent à la charte nationale et disposent du label privé donné par le Comité National de Liaison des Régies de Quartier.

Elles ont pour principale mission de nettoyer, entretenir, embellir la ville et proposer des services correspondant aux besoins des habitants. Elles offrent un travail rémunéré aux habitants qui ont le plus de difficulté d'insertion (chômeurs de longue durée, bénéficiaires du RMI, femmes isolées...) et désignent pour chaque salarié en insertion un tuteur l'accompagnant dans son parcours d'insertion. Elles assurent par ailleurs un rôle d'accueil, de formation des habitants à l'entretien de l'habitat et à la pratique de la vie collective, et de médiation avec les institutions. Il existait en 2004 130 RQ employant 8.000 personnes en difficulté.

■ Les Ateliers et Chantiers d'Insertion préalablement appelés Activités d'Utilité Sociale

Mis en place par des associations ou des personnes morales de droit public, ils associent, dans une démarche pédagogique, formation, accompagnement spécifique et production par une mise en situation de travail. Celle-ci donne lieu à l'organisation de chantiers de production dans des domaines variés tels que BTP, artisanat, récupération, environnement, jardins... Ils contribuent ainsi au développement local.

Les recettes tirées de la commercialisation des produits dont l'objet spécifique est l'insertion des personnes en difficulté représentent moins de 30 % des charges totales liées à l'activité, en incluant la valorisation des salaires dont une partie est prise en charge par l'Etat dans le cadre des contrats aidés.

Les salariés accueillis, accompagnés et formés sur un chantier d'insertion, sont agréés par l'ANPE. Ils peuvent être des jeunes de moins de 26 ans, de faible niveau de qualification, et en situation de chômage récurrent, ou des adultes de plus de 26 ans (DELD, bénéficiaires de minima sociaux...). Ils bénéficient d'un contrat aidé par l'Etat et les collectivités territoriales, à ce jour CAE ou contrat d'avenir.

Il existait en 2004 2.300 chantiers d'insertion ayant salarié (à temps partiel) plus de 62.250 personnes en difficulté (en 2005 3300 ACI ont salarié 26 934 personnes en insertion).

Les structures support de chantiers d'insertion peuvent se fédérer au sein de plusieurs réseaux dont CHANTIER-école (Réseau national des acteurs de l'insertion et de la formation), la FNARS (Fédération nationale des associations de réinsertion sociale), la Fédération COORACE, les réseaux COCAGNE, et Tissons la Solidarité, Laser Insertion.

..../..

■ Les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)

Les GEIQ, qui disposent d'un label privé attribué par le CNCE-GEIQ, sont des groupements d'employeurs, régis par les dispositions du Code du travail. Ce sont des associations créées, pilotées, conduites et animées par les employeurs qui les composent.

Conformément aux principes de leur charte, ils ont pour mission centrale l'organisation de parcours d'insertion et de qualification professionnelle au profit de demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés : jeunes sans qualification, demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RMI... Ils embauchent des salariés sur des contrats de travail particuliers (contrats en alternance (de qualification jusqu'en 2006, de professionnalisation depuis), CIE, contrats d'orientation...) les mettent à disposition des employeurs, organisent leur formation et les accompagnent individuellement. Leur finalité est que les salariés soient embauchés à terme dans une entreprise, membre ou non du groupement.

Il existe 97 GEIQ qui ont salarié 2.600 personnes en 2005.

■ Les ateliers de CHRS

Ces ateliers sont nés des associations gérant des centres d'hébergement ; ils sont pour une large part à l'origine de l'insertion par l'activité économique.

Leur objectif est de permettre à des personnes en grande difficulté et n'ayant pas accès aux autres dispositifs d'insertion, l'apprentissage ou le réapprentissage des règles nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle.

Tournés au départ, quasi exclusivement, vers les personnes hébergées, ils se sont, en général, ouverts à des personnes extérieures. A l'origine centrés sur des activités de vie quotidienne de l'établissement (cuisine, ménage, entretien), leurs activités se sont diversifiées : sous-traitance, tri sélectif, montage, menuiserie, maraîchage, élevage...

Ces activités, qui peuvent être internes ou commercialisées, sont considérées comme des supports d'insertion et n'ont pas de visée économique.

La FNARS est le réseau d'appartenance des CHRS.

Pour aller plus loin : www.cniae.gouv.fr ; www.chantierecole.org ; www.cnei.org ;
www.cnlrq.org ; www.coorace.org ; www.fnars.org ; www.geiq.net ;
<http://www.travail.gouv.fr/IMG/pdf/2006.04-15.1.pdf>

II- UNE OFFRE D'INSERTION COMPLETE MAIS INEGALEMENT REPARTIE

Un «taux d'équipement» régional légèrement inférieur à la moyenne nationale.

► Plus de 200 structures en Aquitaine

L'Aquitaine comptait en 2004, 201 structures d'insertion par l'activité économique qui se répartissaient comme suit :

	Dordogne (24)	Gironde (33)	Landes (40)	Lot-et- Garonne (47)	Pyrénées- Atlantiques (64)	Aquitaine
AI	6	23	4	7	6	46
ACI	16	19	15	9	10	69
Ateliers CHRS	1				1	2
EI	5	20	3	7	8	43
ETTI	3	9	2	2	3	19
GEIQ	1	6	1		4	12
Régies	1	3	2	4		10
Total	33	80	23	29	32	201

Ce taux d'équipement, rapporté à la population active de l'Aquitaine est légèrement inférieur à la moyenne nationale (1 structure d'insertion par l'activité économique pour 6.900 actifs en Aquitaine contre 1 SIAE pour 5.700 actifs en France en 2004 selon les données de la DARES).

► Un tissu de structures d'insertions par l'activité économique dont la création reflète la recherche permanente de nouvelles réponses et modalités d'insertion professionnelle

Nées d'initiatives locales à la recherche de réponses à l'insertion socio-professionnelle de personnes éloignées de l'emploi, les SIAE en Aquitaine sont le reflet de cette recherche si on considère leur date de création. Ainsi, si les SIAE Aquitaines sont en moyenne âgées de 10 ans en 2004, leur âge varie selon leur type :

- ateliers de CHRS : 30 ans ;
- AI : 13,5 ans ;
- Chantiers d'insertion : 9,5 ans ;
- Régies de quartier : 9,3 ans ;
- EI : 9,1 ans ;
- ETTI : 6,7 ans ;
- GEIQ : 4,9 ans.

Cette structure recoupe les différentes phases de mise en place de l'IAE.

Selon la structure de l'offre d'insertion dans les différents départements aquitains, l'âge moyen des structures y est variable :

- Dordogne : 11 ans ;
- Pyrénées-Atlantiques : 10,9 ans ;
- Gironde : 10,7 ans ;
- Landes : 9,2 ans ;
- Lot-et-Garonne : 8,2 ans.

Toutefois, quel que soit le département considéré, on constate un ralentissement du rythme de création de nouvelles SIAE à compter de 2000.

Pour l'ensemble de l'Aquitaine, seules 3 SIAE ont été créées en 2004, année de référence de l'étude.

► Plus de 15.000 personnes en insertion salariées chaque année

Les structures d'insertion de la région Aquitaine ont salarié (à temps partiel) plus de 15.000 personnes en insertion en 2004 :

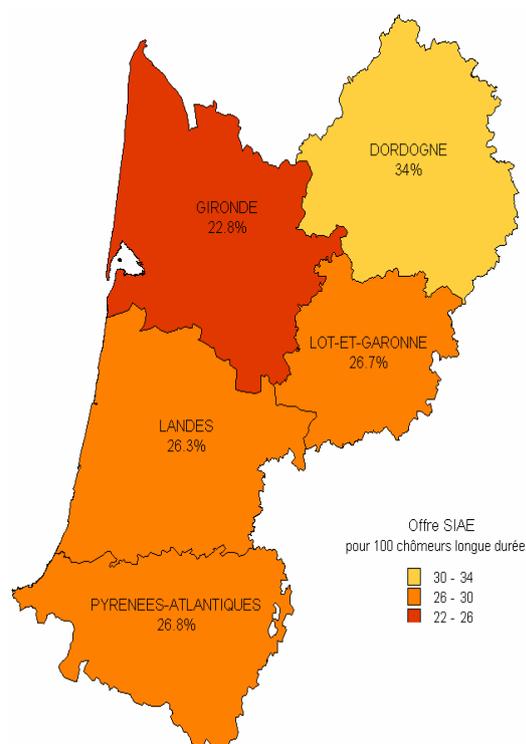
	Nombre de salariés en insertion	Nombre d'ETP
Dordogne	2.340	600
Gironde	6.570	1.557
Landes	1.609	325
Lot-et-Garonne	1.523	355
Pyrénées-Atlantiques	3.099	612
Aquitaine	15.141	3.450

Rapporté à des équivalents-temps plein, l'emploi d'insertion dans les SIAE Aquitaines en 2004 représentait 3.450 ETP dont près de la moitié était situé dans le département de la Gironde.

► Des « taux d'équipement » différents selon les départements

L'analyse de l'offre d'insertion au regard des territoires fait apparaître des taux d'équipements inégaux selon les départements.

Si l'on considère les demandeurs d'emploi de longue durée (plus d'un an de chômage), le taux d'équipement en Aquitaine ressort comme suit :



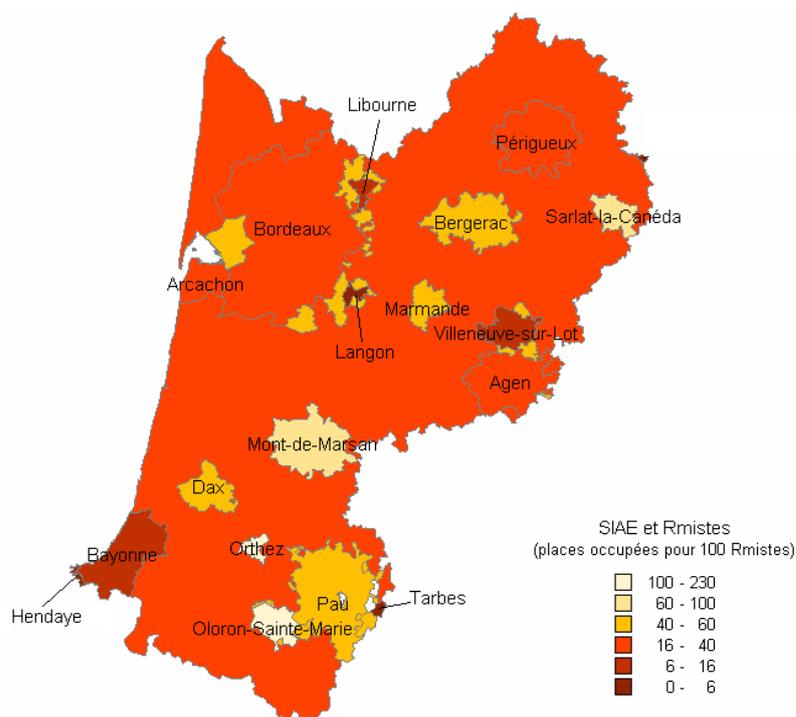
Ainsi, les SIAE offrent 23 à 34 opportunités d'emploi pour 100 demandeurs d'emploi de longue durée selon les départements. Cet écart dans les « taux d'équipement » peut avoir plusieurs origines et plusieurs causes :

- les politiques de soutien à l'insertion par l'activité économique peuvent être plus ou moins marquées et plus ou moins volontaristes, entraînant des écarts dans son développement ;
- l'importance et la diversité des initiatives locales ;
- l'importance du chômage selon les territoires (en 2004 le taux de chômage était de 10,2% en Gironde et de 9,4% en Dordogne...) qui rend plus ou moins difficile la couverture des besoins.

► Une concentration de l'offre dans les zones les plus densément peuplées

L'analyse de la répartition de l'offre d'insertion sur le territoire aquitain en distinguant les zones urbaines (sur la base du zonage ZAUER – Zonage en Aires Urbaines et aires d'emploi de l'Espace Rural de l'INSEE) fait apparaître un taux d'équipement presque toujours plus élevé en zone urbaine qu'en zone rurale, quel que soit le critère considéré.

Ainsi, si l'on considère l'offre d'insertion au regard du nombre de bénéficiaires du RMI on obtient la carte ci-dessous :



Les raisons de cet écart ont été analysées : plus de porteurs de projet potentiels dans les zones urbaines, plus grande facilité d'accès à des marchés et aux publics, plus grande facilité à réunir des financements...

L'intensité de l'offre d'insertion (nombre d'opportunités d'emploi dans les SIAE rapporté au nombre de bénéficiaires et ayants droit du RMI) dans les zones les plus urbaines est presque systématiquement plus forte que dans les zones moins urbanisées. Ceci est d'autant plus significatif que les publics les plus éloignés de l'emploi, les plus fragilisés (notamment les bénéficiaires du RMI) se concentrent dans les zones urbaines.

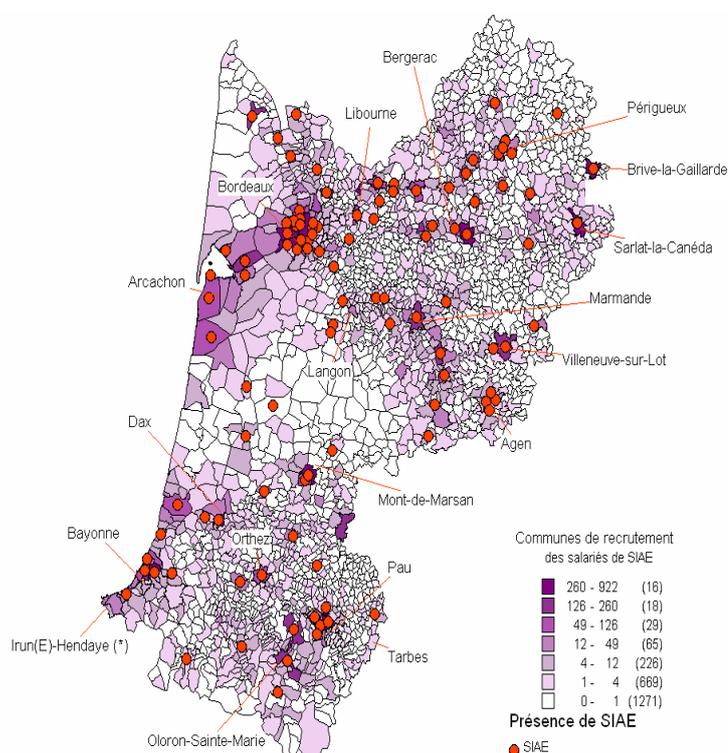
Face à l'existence de raisons objectives pour voir se développer l'offre d'insertion préférentiellement dans les zones urbaines, seule une politique publique volontariste peut permettre, en apportant un soutien particulier au développement de projets d'insertion en milieu rural, de contrebalancer cette pente naturelle.

► L'étude des territoires de recrutement des SIAE permet de confirmer et d'affiner les analyses précédentes

L'analyse de l'offre d'insertion au regard des lieux de résidence des salariés en insertion permet d'affiner et de préciser l'analyse sur la couverture des besoins par l'offre d'insertion.

Elle permet d'affiner le regard sur la couverture territoriale de l'Insertion par l'activité économique au-delà du simple regard sur les lieux d'implantation des structures.

La carte ci-dessous fait donc apparaître les sièges des SIAE Aquitaines (pastilles rouges) et l'importance des recrutements par des SIAE dans chacune des communes (plus la coloration d'une commune est foncée, plus elle bénéficie de recrutements par des SIAE :



L'analyse des lieux de résidence des personnes salariées en insertion vient nuancer en l'affinant et la précisant celle qui pourrait être effectuée en considérant seulement les lieux d'implantation des structures.

La vision qui en ressort de l'impact territorial de l'IAE est élargie mais le constat d'une inégalité de couverture du territoire et d'une concentration des recrutements sur les zones les plus denses du territoire (celles où les SIAE s'implantent de manière préférentielle) est confirmé.

Ceci tient notamment à la mobilité réduite des personnes en insertion qui les conduit en général à rechercher un emploi à proximité immédiate de leur lieu de résidence.

La carte fait notamment apparaître de larges zones du territoire où aucun recrutement n'est effectué par une SIAE : si ces zones sont en général faiblement peuplées, elles n'en recèlent pas moins, probablement, des publics pour lesquels l'IAE serait une réponse adaptée et ce d'autant plus que, dans les territoires les plus excentrés ou les moins peuplés,

il n'existe en général aucune autre offre d'appui à l'insertion (organismes de formation, PLIE, etc.).

En effet, 1.271 communes d'Aquitaine (55% d'entre elles) ont bénéficié d'un recrutement au plus (voire d'aucun recrutement) en 2004 sur un emploi d'insertion, quelque soit le type de SIAE.

Certes ces communes, sont les moins densément peuplées du territoire, mais il est probablement nécessaire de proposer des solutions d'insertion à une partie de leur population d'autant plus qu'en milieu rural il n'existe que très peu d'offres d'accompagnement socioprofessionnel en dehors de l'insertion par l'activité économique...

Ce phénomène n'est pas propre à l'Aquitaine car nous l'avons également observé dans les Pays-de-la-Loire.

Plusieurs éléments d'explication peuvent être apportés pour comprendre cette situation :

- la plupart des structures d'insertion se créent dans les zones les plus densément peuplées du territoire :
 - ✧ car c'est là que se trouvent les porteurs de projet ;
 - ✧ ce sont des zones sur lesquelles il est plus facile de réunir les conditions économiques d'équilibre des activités :
 - collectivités de taille plus importante et potentiellement plus à même d'intervenir financièrement dans les projets ;
 - mobilisation de financements spécifiques aux zones urbaines (Politique de la Ville) ;
 - plus grande probabilité d'existence de dispositifs d'appui et de financement (Mission locale, PLIE) ;
 - plus grande densité de clients ;
 - ✧ ce sont les zones sur lesquelles se concentrent les publics formant le « cœur de cible » de l'IAE ;
- les publics potentiels de l'insertion par l'activité économique en milieu rural sont dispersés et confrontés à des difficultés importantes de mobilité et de disponibilité qui limitent leur capacité d'accéder à des postes d'insertion éloignés de leur lieu de résidence...

On ne peut donc pas s'attendre à une adéquation immédiate et « naturelle » entre offre et demande d'insertion sur un territoire.

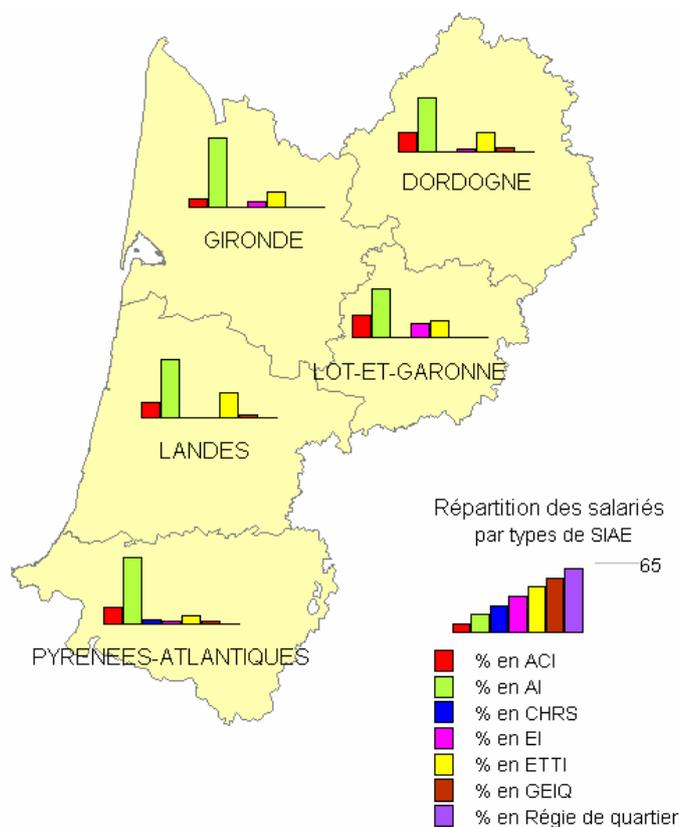
Une telle adéquation doit être le fruit d'ajustements permanents entre offre et demande pour favoriser, quand cela est possible, l'implantation d'activités d'insertion dans les territoires les plus ruraux vers lesquels elles n'iraient pas au vu des seuls critères d'opportunité économique.

► Selon les territoires, l'offre d'insertion se répartit différemment entre les différentes familles de l'IAE

L'analyse de l'offre d'insertion par type de structure d'insertion fait apparaître que la structure de l'offre (identifiée sur la base du nombre de personnes salariées par chaque famille de structure pour l'année 2004) est différente selon les départements.

Ce constat n'est pas sans conséquence dans la mesure où les différents types de SIAE s'adressent à des publics différents et mettent des modalités différentes d'intervention pour l'insertion socio-professionnelle de ces personnes...

Si les Associations intermédiaires sont partout, c'est la forme de SIAE qui a le plus grand nombre de salariés en insertion. Le poids relatif des différents types de SIAE dans l'offre globale est très variable, comme le fait apparaître la carte en page suivante.



L'origine de ces différences dans la structure de l'offre réside probablement dans plusieurs facteurs :

- la nature des initiatives locales ;
- le soutien apporté par les financeurs locaux à telle ou telle forme d'IAE qui peut la rendre plus attractive et facile à mettre en place ou à développer ;
- de manière plus intrinsèque, le fait que les différentes formes de SIAE n'ont pas la capacité à toucher le même nombre de personnes à volume d'activité équivalent (une AI fera appel à beaucoup plus de personnes qu'une EI pour un volume d'activité économique équivalent)...

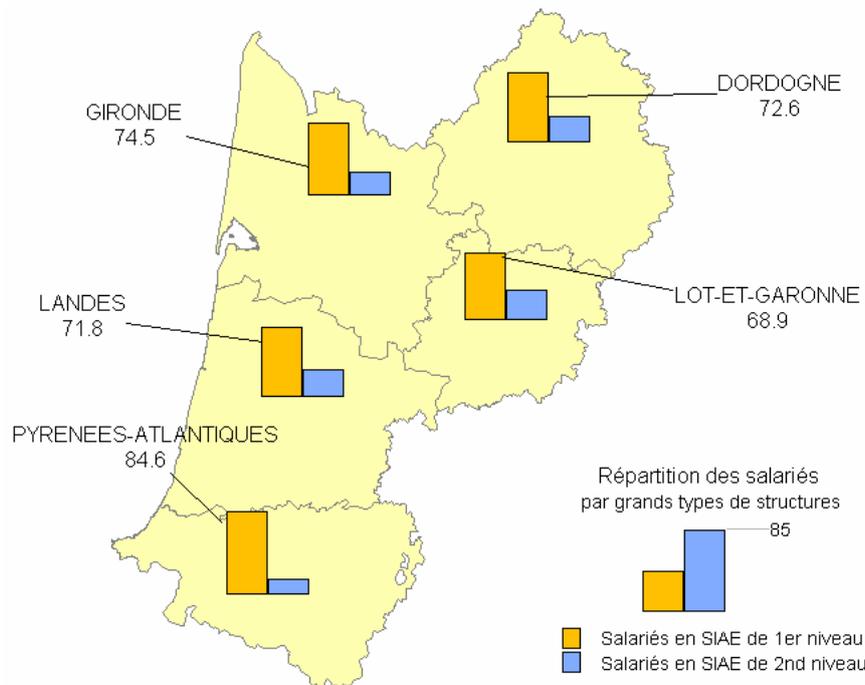
► **Les offres d'insertion « de début de parcours » sont nettement plus nombreuses que les offres « de fin de parcours »**

Comme résultante des différents mouvements soulignés ci-dessus on peut constater de manière systématique un déséquilibre entre les offres dites « de début de parcours » (AI, ACI et Ateliers de CHRS) et les offres dites « de fin de parcours » (EI, ETTI, GEIQ).

Si, la répartition entre « début » et « fin de parcours » peut pour certains apparaître comme administrative et pas forcément le reflet de la réalité

de l'organisation des parcours des personnes. Elle a au moins le mérite de faire apparaître, à travers le constat du déséquilibre entre les deux types d'offres, la nécessité de s'interroger localement sur l'organisation et le pilotage des parcours en amont et en aval du passage d'une personne dans une SIAE donnée.

La répartition des offres ressort comme suit :



Quel que soit le territoire considéré les offres « de début de parcours » touchent près de deux fois plus de personnes que les offres « de fin de parcours ».

► **La nécessité d'un pilotage pour favoriser une adéquation entre le développement de l'offre d'insertion et les besoins des publics et des territoires**

Les analyses effectuées tant sur la répartition géographique de l'offre d'insertion que sur la nature des postes offerts renvoient à la question du pilotage de l'IAE sur le territoire et de l'équilibre qui doit y être trouvé.

Cet équilibre est propre à chaque territoire, lié tant aux problématiques des publics éligibles à l'IAE qu'à l'environnement en termes d'offres d'insertion (y compris hors IAE), de formation, de tissu économique...

Il suppose un travail au sein de chaque CDIAE pour analyser les besoins et travailler avec les porteurs de projet pour les inciter à construire les offres les plus adaptées aux besoins identifiés.

Reposant sur la rencontre d'une commande publique et d'initiatives privées ayant leur propre dynamique et leurs objectifs spécifiques, ce pilotage ne saurait être purement mécaniste mais nécessite des ajustements et des évaluations permanentes.

III- DES ORGANISATIONS INTERNES ET EXTERNES AU SERVICE DE L'ACCUEIL, DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE L'INSERTION DES PERSONNES LES PLUS FRAGILES

► Plus de 1.000 salariés permanents

Un surencadrement technique et social (générateur de surcoûts) nécessaire à la conduite des missions économiques et sociales des structures.

Pour assurer leur action d'insertion, les SIAE doivent constituer des équipes de salariés permanents qui ont vocation à assurer le fonctionnement de la structure comme celui de toute entreprise y compris associative, mais aussi l'encadrement technique et social et/ou le tutorat des salariés en insertion.

Elles ont donc, en plus des 15.000 salariés en insertion, plus de 1.000 salariés permanents qui consacrent les deux tiers de leur temps à l'encadrement technique et social des publics en insertion.

Ces encadrants se répartissent comme suit :

	Dordogne (24)	Gironde (33)	Landes (40)	Lot-et-Garonne (47)	Pyrénées-Atlantiques (64)	Aquitaine
AI	34	111	9	28	35	216
EI	15	128	10	46	36	235
ETTI	6	38	4	5	11	63
ACI	75	209	62	55	94	495
GEIQ	7	9	2		5	23
Ateliers CHRS	12				4	16
Total	148	495	87	134	185	1048

► Un niveau d'encadrement élevé mais variable selon les structures

Le taux d'encadrement moyen se situant à 14,4 salariés en insertion pour un encadrant ETP en Aquitaine en 2004.

La combinaison d'encadrants salariés et de bénévoles permet aux structures d'insertion d'assurer un niveau d'encadrement élevé nécessaire à la conduite de leurs missions tant économiques que sociales. Le niveau d'encadrement varie selon les types de structures :

- pour les AI, 41 personnes en insertion par encadrant ETP ;
- pour les ETTI, 38 personnes en insertion par encadrant ETP ;
- pour les ACI, 24 personnes en insertion par encadrant ETP ;
- pour les GEIQ, 18 personnes en insertion par encadrant ETP ;
- pour les Ateliers de CHRS, 11 personnes en insertion par encadrant ETP ;
- pour les EI, 4 personnes par encadrant ETP.

Ces décalages s'expliquent bien sûr par les modalités différentes d'emploi des personnes selon les types de SIAE :

- certaines SIAE (AI et ETTI) touchent un grand nombre de personnes en insertion mais leur offrent relativement peu d'heures travaillées (pour autant elles permettent de les identifier, de les tester, de les orienter, de les placer...) ;

- certaines SIAE (EI, ACI, GEIQ) touchent moins de personnes mais leur offrent un emploi plus proche d'un temps complet et peuvent ainsi travailler de manière plus « *intense* » avec elles pendant la durée de leur contrat...

► Une fonction d'accueil et d'orientation assurée en amont même des parcours d'insertion

Plus de 16.000 personnes sont accueillies chaque année et près de 4.800 font l'objet d'une orientation après analyse de leur demande par les structures d'insertion d'Aquitaine.

Les structures d'insertion ont développé, pour la plupart d'entre elles, une fonction d'accueil des publics en amont même de leur intervention comme employeur. Plus de 16.000 personnes en bénéficient chaque année en Aquitaine :

	Nombre de personnes accueillies
AI	8.195
ACI	1.783
ETTI	3.844
Ateliers CHRS	106
EI	895
GEIQ	606
RQ	758
Total	16.187

Cette fonction d'accueil qui ne leur est pas systématiquement dévolue par la loi est une contribution supplémentaire des SIAE à l'accueil et l'orientation des publics les plus fragiles. Elle est en développement et fait des SIAE un outil de maillage du territoire (notamment dans les zones rurales où les acteurs de l'emploi et de l'insertion sont peu présents).

Ce rôle est confirmé par le fait qu'un tiers des personnes accueillies se présente spontanément, hors prescription : les SIAE sont donc aujourd'hui un lieu identifié comme point d'entrée sur l'offre d'insertion.

Assurer cet accueil et l'orientation des publics au-delà des besoins de recrutement des structures apporte indéniablement une valeur ajoutée au territoire. C'est cependant générateur d'une surcharge de travail et de surcoûts pour les structures qui ne sont pas pris forcément en compte.

► Un recrutement largement ouvert

Des critères de recrutement ouverts permettent aux commanditaires et financeurs de trouver dans les SIAE des partenaires précieux.

Les structures d'insertion interrogées appliquent très peu de critères de recrutement quand ils pourvoient des postes d'insertion. Ils sont alors :

- soit administratifs (liés aux agréments qui leurs sont donnés et aux critères de leurs financeurs) : territoire de résidence, prescription ;
- soit liés à la motivation des personnes et pas à leurs compétences professionnelles ou scolaires

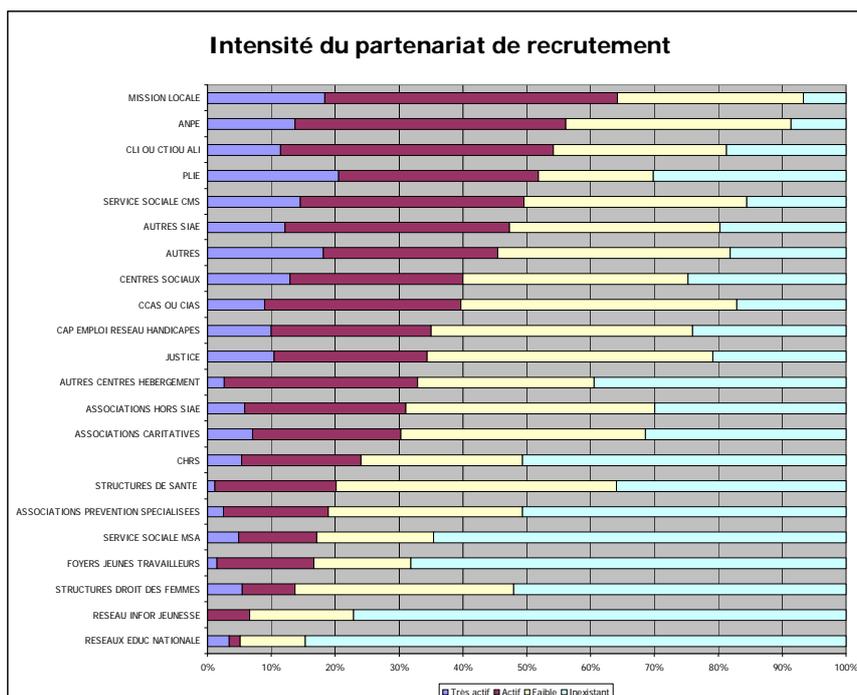
Cette large ouverture des critères de recrutement leur permet d'accueillir des publics qui ne pourraient pas accéder à l'emploi autrement.

Il fait aussi des SIAE un partenaire précieux des structures en charge de l'accompagnement des personnes en difficulté ou en voie d'exclusion en leur offrant des opportunités d'emploi qu'ils ne trouveraient pas forcément en entreprise.

► **Des partenariats de recrutement qui, à des degrés divers, impliquent l'ensemble des structures en charge de l'accueil, de l'orientation et de l'accompagnement de publics en difficulté d'insertion**

L'ouverture du recrutement des SIAE comme leur inscription dans les dispositifs locaux de l'insertion et de l'emploi les amène à travailler, à des degrés divers, avec l'ensemble des acteurs locaux.

Le graphe ci-dessous permet de visualiser l'intensité du partenariat entre les SIAE Aquitaines et les autres acteurs au moment du recrutement :



A des niveaux divers, les SIAE apparaissent donc clairement comme un débouché pour une très large variété d'acteurs et de dispositifs locaux auxquels elles permettent de construire les parcours dont les personnes ont besoin.

► **Une très nette orientation vers les publics les plus éloignés de l'emploi, priorité des politiques publiques**

Dans les SIAE d'Aquitaine, les salariés en insertion ont le profil administratif suivant (certains ressortent de plusieurs catégories) :

- 60% sont des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE, dont :
 - ✧ 27% depuis moins d'un an ;
 - ✧ 27% depuis 1 à 2 ans ;
 - ✧ 19% depuis 2 à 3 ans ;
 - ✧ 27% depuis plus de 3 ans ;
- 15% sont des demandeurs d'emploi non inscrits à l'ANPE ;
- 26% sont des bénéficiaires du RMI ;
- 12% sont des jeunes en grande difficulté ;
- 8% sont reconnus travailleurs handicapés ;
- 3% sont sous main de justice...

Selon les départements, 20% à 34% des allocataires du RMI bénéficient chaque année d'une opportunité d'insertion professionnelle grâce aux structures d'insertion.

Cette nette orientation vers les publics prioritaires des politiques d'insertion et d'emploi fait des SIAE un acteur précieux de leur insertion professionnelle alors que peu d'opportunités existent en milieu « ordinaire ».

Le poids des SIAE dans l'insertion de ces publics est donc très important.

Ainsi, les SIAE d'Aquitaine offrent, selon les départements, des débouchés professionnels à une population équivalente en nombre à :

- 8 à 12% de la totalité des demandeurs d'emploi ;
- 23 à 34% des demandeurs d'emploi de longue durée ;
- 20 à 34% des bénéficiaires du RMI...

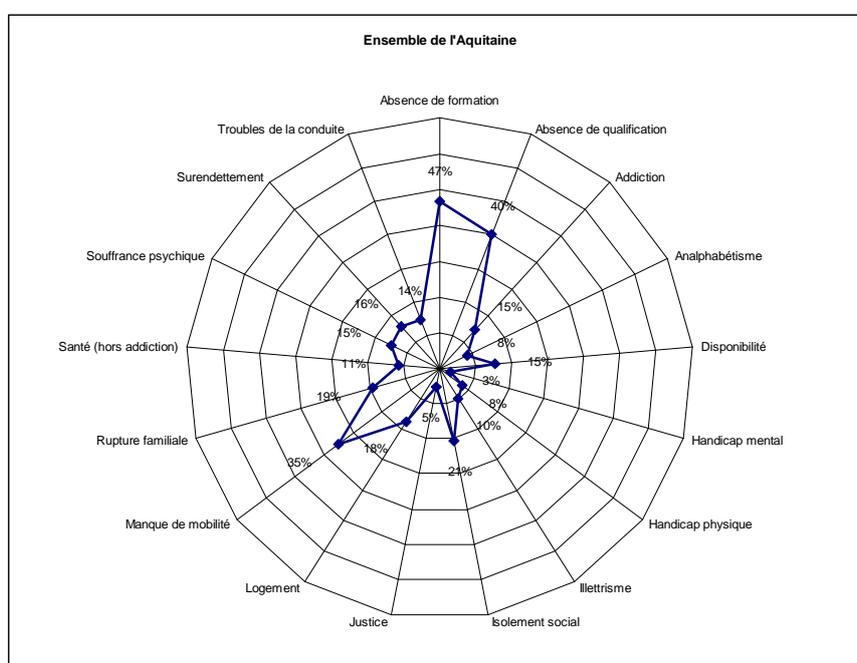
Il s'agit donc d'un dispositif très focalisé sur les publics les plus fragiles auxquels il apporte des solutions d'insertion socio-professionnelles à un niveau très significatif.

« Petit » dispositif à l'échelle de l'ensemble des politiques de l'emploi, l'IAE est un outil très significatif d'intervention pour les publics les plus éloignés de l'emploi qui ne bénéficient pas des autres dispositifs.

► Au-delà des catégories administratives, les publics des SIAE cumulent les difficultés « sociales »

Si les publics des SIAE ressortent des catégories administratives définissant les personnes les plus fragiles qui constituent le cœur de cible des politiques publiques d'insertion et d'emploi, il est apparu intéressant d'examiner, au-delà de ces classifications administratives, les difficultés « sociales » des personnes.

Ces difficultés sont présentées sur le sociogramme ci-dessous :



Le sociogramme permet de constater, pour chaque type de difficulté, la proportion de la population salariée par les SIAE concernée (47% des salariés en insertion ont un problème d'absence de formation, 35% d'entre eux souffrent d'un manque de mobilité, etc.).

Les personnes salariées par les structures d'insertion présentent plusieurs difficultés sociales (trois en moyenne) qui se cumulent et dont le nombre tend à croître.

Cet effet cumulatif contribue à rendre les personnes plus vulnérables et leur réinsertion plus difficile. Il réinterroge aussi les pratiques des SIAE confrontées à des problématiques extrêmement complexes qu'il leur faut gérer tout en assurant une production économique indispensable à l'équilibre de la structure.

De nouvelles compétences et de nouveaux partenariats sont sans doute nécessaires pour faire face à cette situation.

Les différentes familles de structures d'insertion accueillent des publics présentant des types et des niveaux de difficulté différents, en fonction du niveau de contrainte économique qu'elles doivent supporter.

L'analyse des difficultés sociales des personnes en insertion permet en outre de mettre en évidence la complémentarité entre les SIAE.

Sans qu'il soit pertinent de parler de spécialisation, il semble donc clair que les structures d'insertion ont une capacité à cibler différents niveaux et types de difficulté : elles se révèlent donc complémentaires dans leur diversité pour faire face aux besoins des publics.

► Des parcours de durée variable selon les SIAE

L'analyse de la durée des parcours des personnes en insertion au sein des SIAE d'Aquitaine montre que cette durée est en moyenne de 13,9 mois, avec un maximum de 26 mois.

Cette durée varie cependant selon les types de structures :

	AI	ACI	EI	ETTI	GEIQ	RO	CHRS	Aquitaine
x < 1 mois	12,1%	5,2%	6,7%	17,2%	4,7%	5,2%	5,6%	10,5%
1 mois < x < 3 mois	9,1%	4,2%	10,8%	25,1%	5,9%	7,9%	21,1%	9,9%
3 mois < x < 6 mois	8,5%	12,5%	14,6%	13,5%	12,2%	18,4%	32,4%	10,7%
6 mois < x < 12 mois	17,2%	31,1%	15,3%	22,3%	5,9%	31,1%	23,9%	20,1%
12 mois < x < 24 mois	23,3%	39,1%	49,0%	19,5%	69,4%	17,6%	16,9%	28,8%
x > 24 mois	29,8%	7,8%	3,5%	2,4%	1,9%	19,9%		19,9%

Source : Questionnaire Opus 3

C'est dans les GEIQ que le parcours moyen est le plus long : 71% des parcours ont plus d'un an contre moins de la moitié pour l'ensemble des SIAE.

Les ETTI, en revanche ont la durée de parcours moyenne la plus courte...

► Les outils mobilisés pour l'accompagnement des publics

Les structures d'insertion d'Aquitaine mobilisent différents types d'outils pour accompagner les publics dont elles ont la charge vers l'emploi :

- l'accompagnement professionnel ;
- la formation ;
- l'accompagnement social ;
- des partenariats avec des structures d'accompagnement...

L'accompagnement professionnel est la modalité phare d'intervention des SIAE : c'est pour apporter ce type d'accompagnement qu'elles ont été créées à l'origine.

En Aquitaine, les SIAE mobilisent différentes modalités d'accompagnement professionnel de leurs salariés en insertion au-delà de la mise en situation de travail qui est toujours présente.

Ces modalités ressortent comme suit :

	AI	ACI	EI	ETTI	GEIQ	RQ	Aquitaine
Préparation à la sortie	20,7%	60,7%	61,5%	24,6%	30,1%	53,9%	29,7%
Evaluation des capacités professionnelles	13,6%	43,5%	44,7%	8,9%	30,7%	52,5%	19,7%
Mises en situation de travail externe	12,0%	27,1%	8,3%	22,8%	6,8%	27,7%	15,6%
Formation professionnelle	3,3%	34,2%	48,4%	26,4%	27,0%	53,7%	15,3%
Apprentissage technique	5,1%	44,4%	47,8%	5,3%	47,2%	63,7%	15,1%
Mobilisation / remobilisation	2,7%	43,3%	36,8%	8,0%	25,5%	22,7%	11,9%
Hygiène sécurité droit du travail	3,6%	17,3%	26,2%	3,6%	32,9%	30,2%	8,0%
Tutorat	6,1%	11,6%	11,9%	8,0%	23,8%		7,8%
Alphabétisation savoirs de base	5,1%	14,2%	11,7%	0,6%	11,4%	24,0%	6,5%
Hygiène sécurité droit du travail	1,5%	12,3%	3,3%	5,6%	3,6%	1,7%	3,8%
Parrainage		1,8%	3,6%	7,3%			1,6%
Autres	0,3%	1,4%	0,4%				0,4%

Elles sont diversifiées et font appel à la fois à des interventions et des outils internes aux structures et à des outils externes, spécifiques ou de droit commun (comme les prestations ANPE, par exemple...).

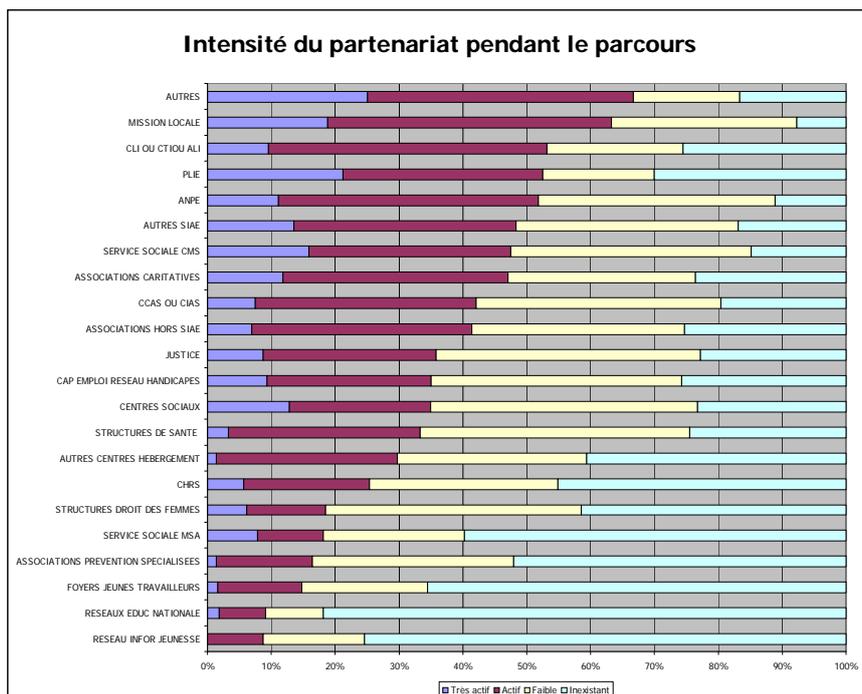
Les SIAE d'Aquitaine ont consacré en 2004 1,154 M€ à la formation de leur personnel dont plus de 90% à destination du public en insertion.

Face à la montée des difficultés sociales de leurs salariés, les structures répondent par des accompagnements « sociaux » :

Actions mises en place	% des salariés bénéficiaires
Amélioration de la qualification	20,0%
Formation	15,1%
Développement de la mobilité	13,5%
Traitement du surendettement	11,8%
Logement	8,9%
Rupture de l'isolement social	8,5%
Traitement des problèmes de santé	7,6%
Traitement de la souffrance psychique	7,4%
Accompagnement de la rupture familiale	7,2%
Traitement des troubles de la conduite	6,8%
Traitement de l'addiction	6,2%
Développement de la disponibilité	4,9%
Action « illettrisme »	4,4%
Alphabétisation	4,0%
Reconnaissance/ traitement du handicap	5,5%
Traitement des problèmes de justice	3,5%
Autres	0,3%

Ces modalités recourent les difficultés des publics au moment de leur recrutement, mais la capacité des SIAE, positionnées sur l'axe professionnel, à répondre à un spectre large de difficultés sociales pose question.

La recherche de réponses adaptées suppose sans doute la mise en place d'un large réseau de partenariat permettant de mobiliser des ressources externes en appui de leurs moyens propres. Il apparaît comme suit :



Le montage, l'entretien et la mobilisation de réseaux aussi larges sont cependant lourds et représentent pour les structures un investissement significatif en temps.

► L'impact du passage en SIAE

Les retombées du passage en SIAE ne se limitent pas à l'accès à l'emploi mais concernent l'insertion sociale des personnes et le regard qu'elles portent sur elles-mêmes : même les personnes n'accédant pas directement à l'emploi estiment que la SIAE les a aidées à développer « des apports personnels tels : confiance en soi, retour à un équilibre personnel, reconnaissance, meilleure image de soi, autonomie ; des apports professionnels, des relations avec les autres, des apports au niveau de la vie quotidienne... » (Etude Fusio)

L'impact du passage par une SIAE sur les personnes en difficulté est lisible à trois niveaux :

- en termes d'accès à l'emploi ;
- en termes de traitement des difficultés sociales ;
- en termes d'impact sur le parcours des personnes.

L'accès à l'emploi est le critère administratif de suivi des retombées des parcours d'insertion.

Les résultats ressortent comme suit :

	Dordogne (24)	Gironde (33)	Landes (40)	Lot-et-Garonne (47)	Pyénées-Atlantiques (64)	Aquitaine
AI	278	742	188	143	302	1.653
ACI	71	64	34	40	56	265
EI	27	79	8	27	24	165
ETTI	114	234	114	118	81	661
Total	490	1.119	344	328	463	2.744

Les AI, ACI, EI et ETTI Aquitaines ont permis l'entrée dans l'emploi ou le retour à l'emploi de 2.744 personnes en 2004.

Les GEIQ ont permis pour leur part le placement dans l'emploi de 172 personnes en 2004.

Au total, les SIAE Aquitaines ont donc permis le placement dans l'emploi de 2.916 personnes en 2004.

Rapporté aux nombres de personnes ayant achevé leur parcours dans l'insertion par l'économie en 2004, le taux de sortie moyen vers l'emploi est donc supérieur à 42% et se répartit comme suit :

	24	33	40	47	64	Aquitaine
AI	47,0%	42,4%	53,9%	51,1%	44,2%	45,3%
ACI	35,5%	29,2%	26,8%	30,1%	25,0%	29,3%
EI	40,3%	37,6%	38,1%	30,0%	50,0%	37,8%
ETTI	54,5%	35,0%	46,9%	52,0%	35,7%	42,0%
GEIQ	62,3%					
Total	45,9%	39,3%	46,5%	44,9%	39,2%	42,5%

Par ailleurs, plus d'une personne sur deux accède à un emploi ou s'engage dans une démarche de création ou de formation à l'issue d'un parcours dans une SIAE :

	24	33	40	47	64	Aquitaine
Emploi	490	1.119	344	328	463	2.744
Création	4	17	15	12	9	57
Formation	107	217	41	45	84	494
Inactivité	30	118	43	43	54	288
Chômage	146	417	40	124	231	958
Autres situations connues	160	621	157	55	207	1.200
Autres situations inconnues	130	338	100	123	134	825
Total	577	1.728	396	402	719	3.822

Le parcours d'insertion permet aussi l'amélioration de la situation « sociale » des personnes passées dans une structure d'insertion, au-delà du seul aspect de l'emploi, et ceci en termes :

- d'isolement social et de formation pour un tiers des publics ;
- de mobilité et de formation pour une personne sur cinq ;
- de santé (hors addiction), de souffrance psychique et de surendettement pour une personne sur six...

Ces réponses, déclaratives, mettent en lumière que les parcours d'insertion ont un effet non négligeable sur l'amélioration de la situation sociale des personnes.

Enfin, il est intéressant de constater que les personnes interrogées sur l'impact de leur passage dans une structure d'insertion se rejoignent sur un point, au-delà de leurs difficultés individuelles et du moment où elles se situent dans leur parcours : ce passage a été pour elles un moment de reconstruction d'une image de soi et de restauration de leur confiance.

Le fait que ce sentiment se retrouve quelle que soit la situation actuelle de la personne met en lumière que la confiance accordée par les structures d'insertion aux personnes qu'elles salarient contribue en soi à les aider à se reconstruire, au-delà même de l'impact professionnel du parcours.

IV- DES ENTREPRISES INSCRITES DANS L'ECONOMIQUE ET PORTEUSES DE DEVELOPPEMENT LOCAL

► Les structures d'insertion interviennent dans tous les secteurs économiques

Des structures situées au cœur de l'économie régionale et s'inscrivant dans l'ensemble des champs d'activité

Les structures d'insertion par l'activité économique ont investi l'ensemble des secteurs économiques sauf les plus capitalistiques qui sont hors de portée de leur capacité d'investissement :

	Chiffre d'affaires	% des structures	Permanents ETP	Insertion ETP
Services fournis principalement aux entreprises	9.957.692	31,0%	106,51	822,49
<i>Santé et action sociale</i>	<i>6.374.118</i>	<i>16,7%</i>	<i>79,76</i>	<i>283,02</i>
Agriculture, chasse, services annexes	4.260.547	31,0%	75,12	237,94
Services personnels	3.732.719	10,3%	20,96	804,78
Assainissement, voirie et gestion des déchets	2.938.358	6,3%	39,50	99,29
Construction	2.523.294	31,0%	40,93	181,00
Sylviculture, exploitation forestière, services annexes	1.888.383	11,1%	19,71	76,09
Commerce de détail et réparation d'articles domestiques	1.298.089	9,5%	22,80	84,59
Industrie textile	1.087.600	0,8%	7,00	7,80
Activités informatiques	849.875	3,2%	28,00	34,50
Hôtels et restaurants	737.772	4,0%	5,85	25,40
Récupération	692.836	4,0%	9,87	44,00
Activités récréatives, culturelles et sportives	508.954	5,6%	12,79	62,65
Activités associatives	419.221	1,6%	10,54	23,00
Edition, imprimerie, reproduction	407.228	1,6%	5,00	3,00
Travail du bois et fabrication d'articles en bois	378.208	6,3%	10,34	41,11
Transports terrestres	236.453	4,8%	3,00	7,91
Commerce de gros et intermédiaires du commerce	209.887	3,2%	4,00	8,88
Activités immobilières	143.287	1,6%	4,00	5,58
Industries alimentaires	56.071	1,6%	1,00	25,50
Location sans opérateur	20.610	1,6%	0,50	0,46
Commerce et réparation automobile	19.765	3,2%	5,70	13,55
Fabrication de meubles : industries diverses	6.436	1,6%	0,92	5,00
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	2.198	0,8%	0,80	3,50
Travail des métaux	1.829	0,8%	2,00	1,00
Total répondants	38.751.430		517	2.902

Ce tableau illustre bien la diversité des secteurs économiques investis par les structures d'insertion (elles ont souvent plusieurs activités).

► Les structures d'insertion tirent une très large part de leurs ressources de leur activité économique

Les structures d'insertion tirent les trois quarts de leurs ressources de leur activité économique :

		24	33	40	47	64	Aquitaine
AI	Ressources marchandes	88,7%	94,9%	91,6%	96,3%	93,4%	93,7%
	Subventions	11,3%	5,1%	8,4%	3,7%	6,6%	6,3%
EI	Ressources marchandes	63,0%	73,1%	84,5%	70,6%	84,4%	74,7%
	Subventions	37,0%	26,9%	15,5%	29,4%	15,6%	25,3%
ETTI	Ressources marchandes	93,1%	91,3%	90,7%	94,8%	89,0%	92,0%
	Subventions	6,9%	8,7%	9,3%	5,2%	11,0%	8,0%
ACI	Ressources marchandes	35,0%	46,2%	45,9%	19,9%	26,7%	36,2%
	Subventions	65,0%	53,8%	54,1%	80,1%	73,3%	63,8%
GEIQ	Ressources marchandes	94,3%	70,5%	87,9%		89,1%	83,5%
	Subventions	5,7%	29,5%	12,1%		10,9%	16,5%
CHRS	Ressources marchandes					73,2%	74,9%
	Subventions					26,8%	25,1%
Total	Ressources marchandes	70,4%	78,6%	74,6%	61,2%	75,0%	74,0%
	Subventions	29,6%	21,4%	25,4%	38,8%	25,0%	26,0%

Seuls les ateliers et chantiers d'insertion n'ont pas plus de 65% de ressources marchandes, du fait de la limitation réglementaire.

Il s'agit donc pleinement d'agents économiques, même s'ils ont choisi d'utiliser l'économique pour l'insertion des publics les plus fragiles.

Pour les 159 structures ayant détaillé leurs ressources, il ressort que, sur un total de 81 M€ de ressources totales, elles génèrent plus de 60 M€ de ressources marchandes.

L'Etat est le principal financeur public des structures d'insertion, suivi par les conseils généraux, les communes et regroupements de communes.

Les aides publiques aux SIAE se répartissent ainsi :

- avec 62% du montant total, l'Etat est, de loin, le premier financeur de l'insertion par l'activité économique ;
- les collectivités locales représentent 32% des ressources publiques de l'insertion et plus particulièrement :
 - ✧ les Conseils généraux représentent 26,5% des financements et 82% des financements sont issus des collectivités locales ;
 - ✧ la Région représente 4,3% du total des financements et 13% des financements locaux.

Les acteurs publics utilisent encore trop peu la commande publique comme outil d'appui à l'insertion.

Force est de constater que, malgré leur double ancrage dans l'action d'insertion et dans le champ économique, les structures d'insertion bénéficient de peu de marchés publics.

Ainsi, le chiffre d'affaires réalisé par des SIAE avec des clients publics demeure relativement marginal dans leur chiffre d'affaires total et n'excède pas 12,5% du chiffre d'affaires total des SIAE.

En revanche, les SIAE développent fortement leur activité avec le secteur économique privé, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises.

► Les structures d'insertion ont un impact économique non négligeable sur leur territoire

Les SIAE, de par leur activité économique, sont créatrices de richesse pour les territoires où elles interviennent, ce que deux exemples illustrent :

- la masse salariale ;
- les achats et charges externes.

La masse salariale distribuée par les SIAE Aquitaines avoisine les 62 M€ en 2004 :

	Masse salariale permanents	Masse salariale insertion	Masse salariale totale	% dans le total produits	% de l'insertion
AI	4.169.184	17.414.762	21.583.946	84,9%	80,7%
EI	6.013.469	7.304.800	13.318.269	61,8%	54,8%
ETTI	1.466.823	5.020.687	6.487.509	64,0%	77,4%
ACI	7.317.923	9.712.779	17.030.702	87,6%	57,0%
GEIQ	676.887	2.634.494	3.311.381	82,7%	79,6%
CHRS	92.441	59.960	152.401	44,2%	39,3%
Total	19.736.726	42.147.482	61.884.209	76,5%	68,1%

Cette masse salariale globale est à près de 70% destinée aux personnes en insertion et représente plus de trois-quarts du total des produits des SIAE. Les SIAE démontrent également leur parti-pris de privilégier les activités de main-d'œuvre et les organisations arbitrant plutôt en faveur du travail que du capital afin de maximiser, à volume d'activité égal, le potentiel d'emplois à créer.

Les structures d'insertion réalisent près de 14 M€ d'achats aux acteurs économiques de leur territoire

Les achats de produits et services des structures d'insertion sont un autre mode de création de richesses pour le territoire et le tissu économique : ils représentent près de 14 M€ en 2004, soit plus que le montant des financements publics et l'équivalent de 17% de leur total produit.

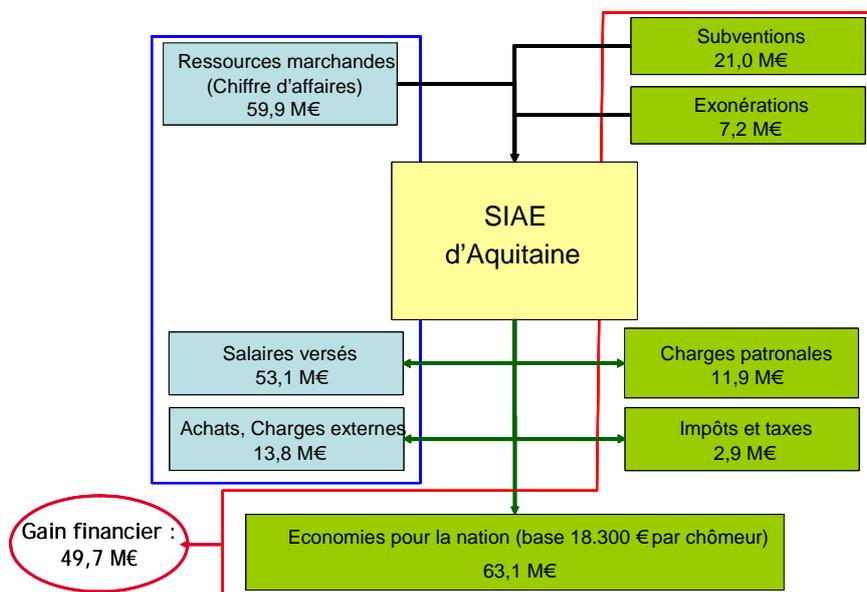
Les retombées de l'activité des SIAE sont d'autant plus sensibles en milieu rural où elles sont parfois le principal voire le seul acteur économique.

► L'insertion par l'activité économique, un investissement rentable pour la collectivité

Au-delà même de leur très important effet sur le maintien du lien social et la lutte contre l'exclusion, les SIAE génèrent une économie nette de 42 M€ pour la collectivité.

Le schéma ci-dessous matérialise les flux économiques générés par les SIAE des Pays-de-la-Loire avec la collectivité (données en vert) comme avec l'économie régionale (données en bleu).

Elles sont par ailleurs des agents économiques « rentables » pour le territoire dans lequel elles injectent près de 100 M€ soit plus que leur chiffre d'affaires économique.



Une analyse des flux liés avec la collectivité font apparaître que les SIAE aquitaines génèrent **une richesse nette pour la collectivité de 49,7 M€** qui apparaît à travers la balance ci-dessous :

Coûts pour la collectivité		Gains pour la collectivité	
Subventions	21,0 M€	Charges patronales	11,9 M€
Exonérations	7,2 M€	Impôts & Taxes	2,9 M€
		Economies	63,1 M€
Total coûts	28,2 M€	Total gains	77,9 M€
		Gain net	49,7 M€

Par ailleurs, si on considère l'économie régionale, il ressort que les SIAE aquitaines y injectent chaque année près de 67 M€ (salaires versés plus achats de biens et prestations), soit plus que leur chiffre d'affaires.

Cette injection de pouvoir d'achat et de chiffre de ressources économiques fait clairement des SIAE des acteurs participant à la dynamisation et au développement économique de leur territoire.

► **L'insertion par l'activité économique est un acteur significatif de l'économie sociale et solidaire (ESS) en Aquitaine**

Rapportée à l'ensemble de l'économie sociale et solidaire (ESS), l'insertion par l'activité économique pèse :

- 13,1% du total des postes offerts par l'ESS ;
- 0,5% des ETP offerts par l'ESS.

Rapportée au secteur associatif (hors coopératives, mutuelles, sociétés d'assurance et fondations), l'IAE représente :

- 18,7% des postes offerts ;
- 8,3% des ETP offerts.

Rapportée, enfin, au secteur « social », elle représente :

- 38,8% des postes offerts ;
- 15,8% des ETP offerts.

V - DES PISTES DE TRAVAIL POUR CONFORTER ET DEVELOPPER L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Au terme de cette étude d'impact, il ressort nettement que l'IAE constitue un outil incontournable de l'insertion sociale et professionnelle, mais aussi du développement et de l'animation des territoires, notamment les plus ruraux.

Toutefois, l'évolution récente des compétences des collectivités locales (dévolution de la gestion du dispositif RMI aux Conseils généraux), des modes d'intervention de l'Etat (modification des règles de financement de l'IAE, disparition d'un certain nombre de mesures ou d'outils) et la pression générale accrue sur la mesure des résultats qui tend de fait à la seule valorisation de résultat de placements en emploi créent des difficultés importantes de relation entre l'IAE et ses commanditaires.

Ces difficultés sont d'autant plus prégnantes qu'une nette tendance s'affirme pour les commanditaires à passer d'une logique de partenariat à une logique de commande et un paiement « au résultat » (comprendre « au placement dans l'emploi »). Cette tendance ne permet pas aux structures de déployer de nouveaux projets, à l'évidence, elle ne prend pas en compte toutes les dimensions des apports de l'IAE aux territoires et aux personnes.

Cette situation est d'autant plus difficile à gérer que les SIAE ne sont pas de simples prestataires à l'instar d'organismes de formation, mais sont issues d'une initiative privée (la plupart du temps, associative). Elles portent un projet propre en lien avec leur territoire et les besoins des personnes. Au-delà de la seule question financière, le débat peut alors prendre une tournure idéologique sur les valeurs portées par l'IAE...

Il est à l'évidence nécessaire pour prendre en compte les évolutions actuelles des politiques publiques, de construire de nouveaux outils de dialogue et de pilotage permettant la refondation d'un nouveau dialogue entre l'IAE et ses commanditaires/partenaires publics.(mettre en encadré)

Il s'agit là d'un intérêt partagé évident car, si les SIAE ont besoin de bénéficiaire de soutiens financiers publics pour pouvoir conduire leur action, elles n'en sont pas moins des créatrices importantes de richesse sur les territoires (financièrement et en termes de lien social) et elles sont souvent les seuls points d'appui possibles pour la mise en œuvre des politiques publiques sur les territoires les plus ruraux.

Les résultats de l'étude d'impact et les travaux conduits en Comité de pilotage et de suivi ont permis de produire et de valider un certain nombre de préconisations qui sont de nature à permettre d'entamer ce travail de refondation des relations entre les structures d'insertion et les porteurs de politiques publiques.

Nous en reprenons ici les principales, en rappelant les constats faits, les questions posées et les solutions proposées.

► 1) Se donner les moyens de mesurer l'ensemble des productions de l'IAE

Constat :

- Les SIAE ont, par leur action, une multiplicité de productions et d'impacts :
 - ◆ sur l'insertion sociale et professionnelle des publics qui leur sont confiés ;
 - ◆ sur la mise en œuvre de réponses aux besoins des publics et des gestionnaires de parcours (PLIE, CCAS, ML...) ;
 - ◆ sur l'aménagement du territoire et le développement local ;
 - ◆ sur la création de richesses, localement et au niveau de la Nation ;
- par rapport aux publics qu'elles accueillent également, leurs productions sont multiples et se déclinent en :
 - ◆ urgence sociale ;
 - ◆ stabilisation sociale ;
 - ◆ insertion sociale ;
 - ◆ mobilisation professionnelle ;
 - ◆ qualification professionnelle ;
 - ◆ insertion dans l'emploi ;
- les outils de mesure de ces productions et de ces impacts sont pauvres :
 - ◆ ils se limitent pour l'essentiel à la mesure du taux de retour à l'emploi ;
 - ◆ ils ne sont pas partagés et défendus en commun mais dispersés au hasard des rapports d'activité ;
 - ◆ des bases existent pourtant, notamment au travers des différentes démarches qualité mises en place par les réseaux de l'IAE qui incitent les structures d'insertion à mieux identifier et mesurer leurs productions et leurs impacts...

Conséquence :

- Cette situation fait, du retour à l'emploi le seul critère tangible de mesure de l'action des SIAE ;
- Elle complique l'utilisation de l'IAE comme outil de parcours, en ne facilitant pas les échanges à l'entrée en SIAE, pendant le parcours et à la sortie, entre les encadrants de la SIAE et les référents externes des personnes en insertion ;
- Elle nuit à la lisibilité de l'action conduite par les SIAE...

Préconisation :

- Se doter d'outils de mesure et de connaissance des autres impacts de l'IAE :
 - ◆ par rapport aux personnes ;
 - ◆ par rapport aux territoires ;
- Ces outils, largement basés sur les démarches qualité des réseaux qui proposent des bases de travail précieuses devront être co-construits avec les commanditaires de l'IAE afin d'en rendre les résultats « opposables » notamment lors des décisions de financement...

Concrètement :

- Les SIAE doivent se doter d'un outil partagé et connu de mesure de l'impact de leur action sur la situation des personnes qui leur sont confiées ;
- Cet outil doit permettre d'analyser la situation d'une personne à l'entrée et à la sortie de la structure (a minima) et doit être accompagné d'une analyse à destination de la personne elle-même et des autres acteurs susceptibles de l'accompagner ;
- Des bases existent pour construire cet outil :
 - ✧ les référentiels qualité mis en œuvre par les réseaux de l'IAE ;
 - ✧ l'exemple des sociogrammes utilisés dans l'étude d'impact ;
 - ✧ les grilles proposées par certains départements ;
- La Région pourrait soutenir la mise en place de cet outil par le financement de l'ingénierie nécessaire puis de la formation des permanents de SIAE à leur utilisation...

Organisation :

- Un groupe de travail devrait être mis en place à l'échelle régionale pour construire ce référentiel et le valider (contenu de l'outil et mode de lecture). Il devra associer :
 - ✧ les réseaux ;
 - ✧ certaines SIAE ;
 - ✧ l'Etat ;
 - ✧ le SPE ;
 - ✧ la DDASSS ;
 - ✧ les Conseils régional et généraux ;
 - ✧ les CCAS...
- Une analyse annuelle des résultats permettra :
 - ✧ de construire une analyse transversale de ces productions ;
 - ✧ de faire évoluer les outils...

► 2) Préférer l'utilisation d'un tableau de bord partagé et régulièrement mis à jour à des rapports annuellement exploitables

Constat :

- il n'existe pas aujourd'hui d'outil systématique de suivi de l'IAE partagé à la fois par les SIAE, les réseaux et leurs partenaires ;
- l'annuaire géré par le GARIE donne quelques éléments mais ne constitue pas un véritable tableau de bord ;
- des outils ont été proposés localement par certains financeurs (isolément ou de manière conjointe) mais les SIAE sont réticentes à les renseigner et renvoient à leurs rapports annuels ;
- l'expérience montre cependant que les rapports annuels sont très hétérogènes et difficiles à exploiter et, de plus, non capitalisables...

Conséquence :

- la vision de l'IAE par ses partenaires et commanditaires est donc très parcellaire ;

- faute d'un tel outil, il est difficile de construire une vision de l'IAE dans son ensemble et des ses impacts sur les territoires et les politiques publiques ;
- sans production de données régulières (le pas de l'année est insuffisant) il n'est pas possible de construire une culture commune et une démarche réellement partenariale de pilotage de l'IAE...

Préconisation :

- construire une série d'indicateurs constituant un tableau de bord de l'IAE tenu à jour sur l'ensemble de la région et largement débattu et diffusé ;
- recueillir à périodicité régulière (par trimestre, par exemple) les données de l'ensemble des structures et produire le tableau de bord de façon centralisée (par exemple par le GARIE) et le rediffuser aux structures et aux différents commanditaires, avec différents niveaux d'agrégation :
 - ✧ par structure ;
 - ✧ par famille de structures ;
 - ✧ par échelle de territoire (bassin d'emploi, département, région)...

Concrètement :

- à partir des outils produits dans le cadre de l'étude, un choix partagé doit être fait de ceux qui doivent être systématiquement suivis et une grille de recueil de données validée ;
- nous avons construit un tableau de bord qui a été proposé au GARIE et aménagé avec lui qui pourrait servir de base au tableau de bord qui serait finalement retenu ;
- pour pouvoir être exploitables, ces données doivent être systématiquement recueillies : elles doivent donc avoir un caractère « officiel » et « obligatoire » en s'attachant à ce qu'elles ne fassent pas doublon avec d'autres données demandées aux structures ;
- le tableau de bord doit être produit trimestriellement et adressé à l'ensemble des acteurs concernés ;
- une fois par an, le tableau de bord pourrait être largement diffusé pour faire connaître l'impact de l'IAE, notamment auprès des politiques...

Organisation :

- similaire à la préconisation précédente

► 3) Mettre en place un pilotage territorial de l'IAE

Constat :

- l'évolution des attentes des commanditaires publics par rapport à l'IAE et la montée en puissance des collectivités locales dans son financement nécessitent, au-delà de la production de données et d'un tableau de bord, la mise en place d'un système de pilotage adapté ;

- si la capacité des structures à agir sur ces différents volets évolue de manière lente, en fonction du nombre de postes proposés, de la compétence des encadrants, du secteur d'activité, elle est aussi soumise à leur environnement :
 - ✧ nature des publics pris en charge
 - ✧ situation économique du territoire
- cependant aucun lieu ne permet de mettre en place un lien entre données internes et externes et de produire des choix « rationnels » et partagés entre :
 - ✧ le choix de la politique de développement de l'IAE en fonction des besoins ;
 - ✧ les attentes en termes de production de l'IAE au regard :
 - ✗ des priorités de financeurs ;
 - ✗ de leurs attentes explicites ;
 - ✗ des données objectives de l'environnement économique et social...
- enfin, si l'échelon départemental de pilotage (le CDIAE) doit impérativement être dynamisé et renforcé, d'autres échelons territoriaux apparaissent aujourd'hui nécessaires :
 - ✧ un échelon local portant sur la gestion des parcours ;
 - ✧ un échelon régional plutôt axé sur la capitalisation, les échanges de pratiques...

Conséquence :

- Cette situation génère un déficit de pilotage de l'IAE ;
- elle induit un fonctionnement de la commande publique trop « binaire » pour prendre en compte la réalité de la situation sur le terrain ;
- elle ne permet pas de mobiliser l'ensemble des ressources d'un territoire pour favoriser l'insertion professionnelle et sociale des plus fragiles ;
- elle ne permet pas de mettre en place un dialogue constructif entre l'IAE et ses commanditaires...

Un pilotage qui prenne en compte trois niveaux :
 - le niveau local,
 - le niveau départemental
 - le niveau régional

Préconisation :

- Mettre en place un pilotage partagé de l'IAE qui comprenne trois niveaux :
 - ✧ *un niveau local* (à l'échelle du Bassin d'emploi, de la Maison de l'emploi, du Pays, etc.) portant sur la gestion des parcours des personnes afin d'assurer :
 - ✗ une continuité de parcours avant, pendant et après le passage en SIAE ;
 - ✗ une mobilisation des ressources du territoire au service de ces parcours ;
 - ✗ une fluidité de relation entre les SIAE et les autres acteurs ;
 - ✗ une connaissance et une valorisation des impacts de l'IAE sur la situation des personnes ;
 - ✧ *un niveau départemental* à travers un CDIAE dynamisé et où le rôle du Conseil général sera clarifié.
 Cet échelon central du pilotage a pour rôle :
 - ✗ d'associer l'ensemble des acteurs pour reconstituer une cohérence de la commande publique ;

- ✖ d'analyser les besoins et les potentiels des territoires et les besoins des personnes et de définir des priorités et des règles de financement adaptées pour favoriser l'émergence et le développement de projets (ceci suppose une différenciation des modalités d'intervention selon la nature des projets et les caractéristiques des territoires sur le mode du « potentiomètre » par opposition à celui de « l'interrupteur ») ;
- ✖ d'analyser les résultats obtenus par les SIAE et de fixer les orientations départementales, déclinées par bassin d'emploi ;
- ✖ de mobiliser les outils et moyens des différents participants autour de la réussite de l'insertion tout en faisant connaître et en valorisant le rôle de l'IAE et ses impacts ;
- ◇ *un niveau régional* qui aura plutôt pour vocation la capitalisation d'expériences, les échanges de bonnes pratiques, mais aussi la mobilisation de ressources nécessaires à l'ensemble des SIAE du territoire : formation, financements européens ou régionaux...

Concrètement :

- Les trois pilotages proposés coexistent et se complètent. Ils peuvent cependant avoir des périodicités différentes :
 - ◇ trimestrielle pour les travaux locaux sur les parcours ;
 - ◇ semestrielle pour les réunions des CDIAE ;
 - ◇ annuelle pour la réunion régionale...
- Les outils de ces différentes instances sont différents :
 - ◇ le travail sur les parcours s'appuie sur l'analyse des profils et des problématiques des personnes (sociogramme à l'entrée en SIAE et, a minima, au moment de la sortie, fiche diagnostic...) et sur l'analyse de leurs besoins en termes d'appui. Il devra inclure un volet prévisionnel (prévisions de sorties dans le trimestre, projets de formation, etc. pour permettre une mobilisation efficace). Pour être opératoire le pilotage à cet échelon doit être très concret et opérationnel et ne pas revêtir une dimension institutionnelle éloignée du concret ;
 - ◇ le travail du CDIAE s'appuie notamment sur :
 - ✖ un diagnostic annuel partagé et cohérent avec celui du SPE ;
 - ✖ une grille de cotation des projets qui permet d'asseoir une différenciation des niveaux de financement et d'intervention en fonction des territoires, des publics touchés, des possibilités du tissu économique (certains territoires créent plus d'emploi et offrent plus de débouchés que d'autres...) ;
 - ✖ l'analyse des tableaux de bord...
 - ◇ le travail à l'échelon régional pourra être organisé autour d'une thématique annuelle avec contribution des différents CDIAE...

Organisation :

- La mise en place de ces différents échelons de pilotage suppose une décision politique de la part des principaux commanditaires de l'IAE et une volonté d'ouverture des instances à l'ensemble des acteurs concernés, notamment les DDASS et les CCAS ;
- la mise en place du système partagé de cotation des projets suppose un travail au sein de chaque CDIAE sur les attentes des différents commanditaires, les indicateurs de résultats qu'ils souhaitent suivre, la marge de manœuvre qu'ils acceptent en matière de modulation de leurs interventions selon les contextes locaux...

- Elle pourra être construite dans le cadre d'un groupe de travail départemental mais nécessitera probablement un appui extérieur pour son animation et sa mise en œuvre opérationnelle (des modèles de tels outils existent par exemple pour la mesure de la valeur immatérielle dans le monde économique, ou pour l'analyse de la « durabilité » de stratégies d'entreprises ou de collectivités...).

► 4) Mieux faire connaître et valoriser l'IAE auprès des élus locaux et favoriser l'hybridation de leurs ressources

Constat :

- l'action des SIAE n'est pas toujours bien connue des collectivités locales (communes et intercommunalités) qui ne les prennent pas toujours en compte comme des ressources pour leur territoire mais les perçoivent parfois comme des centres de coût ;
- dans un contexte de tension sur les financements publics traditionnels de l'IAE, il est indispensable d'hybrider les ressources en obtenant l'appui d'autres collectivités, sous formes de prestations subventionnables ou de marchés publics (cette dernière formule ayant l'avantage de ne pas apparaître comme un coût supplémentaire) ;
- le poids des marchés publics et des contributions des collectivités infra-départementales dans les ressources de l'IAE demeure faible...

Conséquence :

- le manque de reconnaissance de l'IAE par le élus locaux constitue un frein à son développement et lui ôte des marges de manœuvre ;
- l'insuffisant recours aux marchés publics comme moyen de soutenir l'IAE fait reposer son financement public essentiellement sur des lignes de 'subvention' qui ont le double inconvénient de se raréfier et de renvoyer à une image d'un outil coûteux...

Préconisation :

- la diffusion des résultats de l'étude et, par la suite, des tableaux de bord de l'IAE est de nature à permettre un changement de regard sur l'IAE (c'est le constat qui a été fait dans les Pays-de-la-Loire) ;
- un appui volontariste au développement des clauses sociales de promotion de l'emploi dans les marchés publics pourrait favoriser le développement de marchés pour les SIAE, leur donnant de nouvelles possibilités de développement et de pérennisation.

Concrètement :

- la Région Aquitaine, avec l'appui de l'Etat, pourrait appuyer le développement du recours aux clauses sociales en mettant en place une mission à cet effet, susceptible d'apporter aux initiatives locales un appui en ingénierie et jouant un rôle de sensibilisation des collectivités locales et des donneurs d'ordre publics...

Organisation :

- Cette fonction pourrait être confiée à un service de la région ou, comme dans les Pays-de-la-Loire, à la CRES...